



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



2025-026

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE NARBONNE

DOMAINE :

FINANCES LOCALES

SOUS-DOMAINE

DECISIONS

BUDGÉTAIRE

Nombre de Conseillers

En exercice : 13

Présents : 09

Votants : 12

OBJET :

Redevance 2025 pour
occupation des sols
par ORANGE

CONVOCACTION C.M. :
31/03/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE BAGES**Délibération n° 07****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du 07 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le sept avril

Le Conseil Municipal de la commune de BAGES (Aude)

Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances à la grande salle de l'Espace Louis Daudé de Bages (Aude), sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis RIO, Maire de BAGES (Aude).

PRÉSENTS : Jean-Louis RIO, Catherine ROI, Henri BASTIDE, Emilie EVEILLECHIEN, Stéfan FROWEIN, Charles REALES, Cécile JASSIN, Marie-Josée BOUNOURE, Philippe CARRERA.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS : Henri BUSTO, Sandrine SERRE, Claudine BOUFFET, Marie-Claude BUSTO.

PROCURATIONS : Henri BUSTO à Catherine ROI, Sandrine SERRE à Jean-Louis RIO, Claudine BOUFFET à Henri BASTIDE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Emilie EVEILLECHIEN.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune peut percevoir chaque année une redevance d'occupation du domaine public par ORANGE.

L'article R20-52 du décret n° 97-683 stipule que le montant maximum des redevances évolue au 1^{er} janvier de chaque année proportionnellement à l'évolution de l'indice du coût de la construction mesurée au cours des douze mois précédents la dernière publication de l'indice au 1^{er} janvier.

Pour information, les tarifs à appliquer pour la redevance à percevoir pour l'année 2025 par ORANGE sont :

ARTÈRE / EMPRISE	PATRIMOINE TOTAL DECLARÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT BRUT
Artère aérienne	8.120 km	40 €	324.80 €
Artère souterraine	13.133 km	30 €	393.99 €
Emprise au sol	2.89 m ²	20 €	57.80 €
Montant redevance brut			776.59 €
Coefficient d'actualisation			1.62182
Montant total redevance 2023			1 259.49 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal :

- ⇒ DÉCIDE de fixer, pour l'année 2025, le montant de la redevance d'utilisation du domaine public par ORANGE à 1 259.49 €,
- ⇒ D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération,
- ⇒ PRÉCISE que la présente délibération sera :
 - Transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Narbonne au titre du contrôle de légalité,
 - Transmise au service CSPCF d'ORANGE,
 - Publiée et affichée en mairie conformément aux règlements en vigueur.

AFFICHAGE DE LA
CONVOCAION C.M :
31/03/2025

LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOIX

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme

CERTIFIÉE

EXECUTOIRE

PAR RECEPTION EN

S/PREFECTURE LE :

10/04/2025

PAR PUBLICATION

LE : 10/04/2025

Jean-Louis RIO



Maire de BAGES



Emilie EVEILLECHIEN



Secrétaire de séance